

Partage de données sur Internet..

Oui, mais pas n'importe comment !

Patrick Kineider,
Groupe de Travail « Juridique et Internet du futur »

Qui d'entre nous n'a pas – directement ou par l'un de ses proches — soit regardé, soit posté, sur un site de la Toile, une ou plusieurs photos, vidéos, de famille, associatives, etc. sur ces gigantesques « plates-formes partagées » qui ont pour noms : Picasa, Flickr, Youtube, DailyMotion ?

Qui d'entre nous, n'a pas, dans son propre domaine professionnel, saisi une ébauche de rapport technique ou commercial sur un système collaboratif tel que Google+, ou Wikipédia ?

L'objectif de cet article est d'examiner rapidement le fonctionnement des plates-formes les plus connues, identifier les risques quant à la confidentialité des données et rappeler quelques pratiques de bon sens.

Que recherche-t-on dans le partage de données sur le Net ?

Le Web 2.0 fonctionne maintenant depuis plusieurs années.

Il consacre une évolution générale, depuis la publication simple de pages élaborées par un internaute (c'est-à-dire, sans réponse ou réaction de ce dernier) vers un partage ou échange de données et une interactivité de réactions vis-à-vis du sujet ou de l'auteur.

Le présent article ne traite que des utilisateurs individuels.

- Chaque utilisateur saisit au préalable, sous contrôle d'un administrateur, un « profil personnel » lui donnant certaines autorisations pour échanger : on parle de « travail collaboratif ».
Un administrateur ou un community manager (gestionnaire des droits et du suivi du respect des règles éthiques) s'occupe des droits et des modérations des saisies et échanges.
- Quand les échanges concernent de grands ensembles d'individus ou d'entités, on a la structure de « réseau social », général ou dédié à un thème ou un domaine particulier, dont Facebook, Twitter, LinkedIn (cf. pages suivantes), sont les réseaux les plus connus.
Les grands systèmes collaboratifs sont très étendus : en 2012, la plate-forme Google+ compte 300 millions d'utilisateurs ; Facebook, 900 millions, Twitter, 300 millions. Quant à Wikipédia (sans modèle économique particulier) et ses diverses déclinaisons, ce sont des encyclopédies collaboratives qui, en dépit d'une exactitude quant aux contenus, souvent contestée, ont eu dans le monde entier un apport à la fois pratique et culturel considérable.

Les plates-formes de partage et de rédaction collaborative

Google Documents

Il s'agit d'une suite bureautique en ligne comprenant entre autre un traitement de texte et un tableur permettant une mise à jour collaborative par plusieurs contributeurs.

Comme pour Wikipédia, les modifications apportées par chacun y sont tracées. On y accède via son compte Google.

Wikipédia (le « wiki »)

Il s'agit d'une encyclopédie collaborative universelle, multilingue, sans but lucratif ni commercial, créée il y a plus de 13 ans.

Elle renfermait, fin 2012, environ 25 millions de textes dont 1,5 million en français.

Des articles sont regroupés en rubriques (littérature, science, informatique..) elles-mêmes constituant des portails. D'autres sous-ensembles collaboratifs existent au sein du wiki, qui sont dédiés à : l'actualité, l'orthographe et le vocabulaire (dictionnaire), des bases de connaissances, etc.

Le wiki est un système sous licence libre GNU, ce qui permet aux créateurs ou aux lecteurs, de réutiliser largement les contenus : chacun peut les modifier et/ou les améliorer, sous réserve d'ouvrir un compte.

Les règles de réutilisation de textes, images, etc. sont largement décrites dans les règles communautaires, aisément accessibles sur le site.

Le compte d'accès peut comporter le nom (mais dans ce cas, l'adresse IP de l'intervenant est accessible) ; il est donc préférable d'utiliser un couple : pseudonyme + mot de passe personnel.

Sur le wiki, un utilisateur peut retrouver l'intégralité de l'historique de ses modifications. La « doctrine comportementale » de wiki est fondée sur l'équilibre des contributions, respectant la pluralité des points de vue.

Le fait, pour l'utilisateur ordinaire, de pouvoir amender ou supprimer un article peut engendrer des conflits. La finalité de l'encyclopédie est d'être mise à jour par les utilisateurs eux-mêmes, néanmoins des équipes d'informaticiens : administrateurs, patrouilleurs, médiateurs, ont pour mission de suivre les éventuels recours, si les chartes n'étaient pas appliquées ou les conflits non résolus.

Les grands réseaux sociaux

Facebook

Tout – ou presque tout – a été dit dans le cadre d'ADELI, sur ce réseau social, depuis en particulier les lettres n°75 et 76 parues en 2009 : articles de blogs, tweets IT : développement, questions de confidentialité, protection de la vie privée...

À l'instar de nombreux autres gros systèmes multinationaux, après les conflits juridiques des premières années, les autorités de l'État ainsi que la CNIL essaient de coopérer avec la Société gestionnaire pour éviter les entorses à la vie privée, et en vue de promouvoir de bonnes pratiques auprès des internautes.

Linkedin

Ce réseau social professionnel a été créé en 2003, aux USA. Il compte environ 150 millions d'utilisateurs disposant de comptes et entre en concurrence en France avec le réseau national Viadeo.

Les comptes, outre le couple login + mot de passe, renferment un profil professionnel résumé (fonction, entreprise).

Les utilisations comme index de ces diverses données permettent à diverses entités industrielles et/ou commerciales d'échanger, ce qui, en particulier, peut faciliter des contacts sur le marché de l'emploi.

Google+

C'est le réseau social lancé par Google en 2011 pour concurrencer Facebook. Il s'en distingue entre autre par une relation non symétrique entre les participants et une volonté affichée de protection des données personnelles.

Les contacts y sont organisés en cercles permettant de gérer séparément différents groupes.

Quelques plates-formes multimédias (photos et vidéos)

Picasa

Il s'agit de la principale plate-forme actuelle gratuite de mise en ligne et de partage de photos numériques (éventuellement de films).

Le principe est le même que pour Youtube ou DailyMotion : droits, stockage, consultation.

L'utilisateur dispose d'une possibilité de structurer ses albums, un outil de lecture en diaporama, un logiciel sommaire de retouches.

Flickr

Il s'agit d'une plate-forme proposée par Yahoo, avec 6 milliards de photos, suivant un principe identique à celui de Picasa, mais sans les sophistications de reconnaissance faciale et d'intégration à une liste de contacts..

Une partie de la plate-forme est d'accès payant.

Youtube

Il s'agit de la plate-forme générale de partage et d'échange de vidéos gratuites la plus utilisée (avec DailyMotion). Elle est accessible dans une quarantaine de pays, dans de nombreuses langues.

Sa finalité n'étant pas limitée, elle regroupe à la fois, des fichiers multimédias personnels, d'autres d'actualité, d'autres encore commerciaux (promotions de musiques, de films, d'émissions de télévision).

Pour poster une vidéo, il faut suivre plusieurs étapes :

- la création – gratuite — d'un compte personnel (login et mot de passe) ;
- le tournage et le montage de la vidéo, ou la récupération par l'internaute ;
- l'attribution par l'auteur des droits de lecture seule (en gros, vidéo « privée » ou « publique ») ;
- la mise en ligne sur le serveur de Youtube, sous le profil précédemment saisi.

Un lien de consultation dans le cadre des droits est ensuite attribué à la vidéo par l'administrateur du serveur.

Les règles générales des droits d'auteur s'appliquent aux vidéos en ligne.

Seule, l'administration du serveur Youtube peut agir sur les œuvres mises en ligne ; leur reproduction pour quelque raison que ce soit, est, en principe, passible de poursuites judiciaires.

Inversement, une œuvre ne peut, par exemple, contenir un fond sonore musical protégé par des droits d'auteur.

Le service public de protection des œuvres (SACEM) suit de près les activités et évolutions de la plate-forme Youtube, et négocie fréquemment avec la société exploitante.

À titre d'exemple, si vous essayez d'enregistrer la cible sous (c'est-à-dire de copier une vidéo – même ayant le statut « public » — sur votre disque dur), les actions Windows enregistrer sous ou enregistrer la cible sous ne feront que copier la page HTML, sans aucun moyen de récupérer le fichier multimédia.

Un texte assez complet sur les règles générales de confidentialité est fourni par Google à propos de Youtube, sur les pages d'accueil du site même.

Conclusion générale

Sur tous les systèmes décrits précédemment, et particulièrement les réseaux sociaux, le gestionnaire commercial du système a pris soin de proposer :

- une charte minimale de confidentialité ;
- un système d'identification/authentification.

À l'heure actuelle, compte tenu de la complexité des lois informatiques (se reporter à notre Lettre n° 79 du printemps 2010), ces sas de protection semblent bien légers si l'utilisateur ne respecte pas un certain nombre de règles de bon sens :

- sur les réseaux sociaux : se limiter, si on peut, à une seule finalité d'utilisation (associative, politique..); protéger son profil (peu de détail sur les goûts commerciaux, etc.), modifier régulièrement ses accès, ses données personnelles, etc. ;
- pour les encyclopédies : éviter toute « agression » (ad hominem, politique, confessionnelle...) dans les textes ; expliquer au maximum la pertinence ou pas, voire l'exactitude, des données saisies ;
- si rien n'est dit ou écrit, respecter un « droit à l'image » général minimum, par exemple, éviter de stocker des photos ou des vidéos, d'actualité ou pas, où un individu est pris en gros plan.

En un mot, il convient de toujours se rappeler que ces systèmes ont les « défauts de leurs qualités » !▲

patrick.kineider@numericable.fr